Motion de l'UFR d'Études Ibériques et latino-américaines de Sorbonne Université

Les collègues de l'UFR d'Études Ibériques et latino-américaines, réunis ce jeudi 28 novembre 2019, expriment leur vive inquiétude face au projet de réforme du Master MEEF et des concours de recrutement tels qu'ils sont actuellement envisagés pour la rentrée 2020. Nous constatons que la part dévolue à l'Université dans la formation des futurs enseignants s'en trouverait diminuée, une fois de plus.

- En l'état, l'application de la réforme entraînerait un appauvrissement considérable de la formation disciplinaire des futurs enseignants. Par voie de conséquence, les élèves de l'enseignement secondaire souffriraient de cet appauvrissement des contenus. En effet, sur les quatre épreuves prévues aux concours, une seule est envisagée comme véritablement disciplinaire. De surcroît cette unique épreuve est une épreuve écrite dont le coefficient est moindre, puisque « le jeu des coefficients majorera le poids de l'oral par rapport aux écrits ».
- Par ailleurs, l'évaluation des compétences linguistiques des candidats à un CAPES de langues vivantes n'est pas garantie dans l'état actuel du projet.
- La seconde épreuve orale, évaluant la motivation du candidat : « et sa connaissance de l'environnement et des enjeux du service public de l'éducation et sa capacité à incarner et verbaliser les valeurs de la République et à se positionner en fonctionnaire » reprend un type d'évaluation déjà proposé au CAPES (« Agir en fonctionnaire de l'État ») qui a été considéré inopérant et a été abandonné.
- L'alternance en M2 MEEF crée des statuts précaires pour les étudiants et ne permet pas une préparation sérieuse et solide du concours.
- Le peu de précisions fournies et les délais très courts rendent impossible la conception d'une nouvelle offre de formation pour la rentrée 2020.

Pour toutes ces raisons, nous demandons le report de la réforme pour permettre une véritable concertation entre tous les acteurs parties prenantes de la formation aux concours de recrutement (INSPE, Université, organisations étudiantes et syndicales, sociétés savantes, etc.).

Motion votée à l'unanimité des présents.